

À l'attention de : Mme Nicole SOILLY, présidente de la commission d'enquête,
Mme Françoise BOUVIER et M. Bertrand MAUPOUME.
Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris
28 Rue de la Redoute,
92260 Fontenay-aux-Roses

Objet : Enquête publique sur le Plan d'Urbanisme Intercommunal

Antony, le 16 juin 2024

Chère Madame,

Je m'étonne du projet de modification ANT13, portant sur une « mise à jour du patrimoine bâti » qui me semble peu cohérente.

Je me souviens d'une remarque de M. le Maire Jean-Yves Sénant, lors d'une entrevue dans son bureau il y a une quinzaine d'années, pendant l'enquête publique sur le Plan d'Alignement de l'avenue Gabriel Péri :

- « *Oh vous savez, comme on dit, l'évolution d'une ville appartient à Dieu...* ».

Cette remarque de l'édile m'avait beaucoup intrigué, quant à son mode de fonctionnement. Mais j'eus la réponse quelques années plus tard, quand la zone pour laquelle nous nous battions fut repassée en zone protégée. Certaines maisons avaient disparu pour laisser place à des immeubles, et d'autres étaient toujours là : malgré des perspectives de profits mirobolants, leurs propriétaires ne s'étaient pas laissés convaincre par les promoteurs.

Que s'était-il passé ? La mobilisation instinctive de quelques personnes, déjà échaudées par des pressions antérieures. Puis des réunions entre voisins, qui nous aidaient à y voir plus clair : avec ce plan d'alignement, qu'est-ce qu'on nous voulait au juste ? Qu'est-ce qu'on pouvait construire ? À quelles conditions ? Pour quel retour sur investissement ?

Une fois la situation éclaircie, les uns et les autres s'interrogeaient à voix haute : avaient-ils vraiment envie de partir ? Qu'est-ce qui était mieux pour leurs enfants ? Pour certains, la question ne se posait pas. La drôle de maison dans le virage (qui vient d'être restaurée) appartenait à un couple de personnes âgées, sans enfants - mais la dame connaissait cette maison depuis sa plus tendre enfance, et comptait bien y finir ses jours. La question ne se posait pas non plus pour Mme Chopine, qui avait déjà vendu en viager, et nous ne l'avons vue dans aucune réunion. Il y avait aussi des couples d'âge moyen, encore actifs et qui auraient pu décider de partir, mais qui finalement se sont trouvés bien où ils étaient.

Il y a eu le soutien de l'ASPEA, petite association de sauvegarde du patrimoine et de l'environnement : quelques pétitions et les commentaires des passants, pas du tout indifférents à l'idée de voir disparaître, sur leur trajet quotidien vers la gare, cette suite de pavillons des années 1900.

Ça a été un peu tout cela, et cela a suffi : l'occasion de connaître un peu ses voisins, dans une zone où l'anonymat est plutôt de règle ; la possibilité d'habiter quelque part même si on est privilégié, sans aller se cacher entre riches (c'était le début du quinquennat Nicolas Sarkozy...), et ne pas passer sa vie à calculer son patrimoine.

Mais certains propriétaires avaient déjà décidé de vendre, qu'on n'a jamais vu aux réunions. Certains voyaient comme illégitime cette mobilisation de l'ASPEA, développant un véritable sentiment de persécution. À l'angle de la rue du marché, un propriétaire est allé jusqu'à endommager son pavillon de ses propres mains, en cassant préventivement les fleurs en céramique de sa meulière, fou de rage qu'on ait osé les prendre en photo. Qui sait ce que cet homme est devenu aujourd'hui ? Sa maison n'existe plus en tous cas. Le destin de la ville est entre les mains de Dieu.

Ce n'était pas le cas de Mme Chopine, qui m'a gentiment laissé prendre en photo son jardin. (photos ci-jointes, à verser au dossier).

Je comprends bien que l'acheteur en viager ait été un peu déçu par le reclassement en zone protégée, du vivant de cette dame, lui qui sans doute se frottait les mains. Mais ce reclassement était une très bonne initiative, pour préserver le cadre de vie des Antoniens.

J'ai eu vent de ce qu'il aurait tenté d'attaquer la Mairie en justice. Je suis un peu surpris que le service de l'urbanisme veuille aujourd'hui lui donner satisfaction.

Il y a peut-être erreur d'identification : ce monsieur est propriétaire d'un très beau pavillon, l'un des plus remarquables de cet enchaînement. J'ajoute que son état de vétusté me semble très exagéré, compte tenu des photos prises en 2009 : fenêtres à double-vitrage, jardin tiré à quatre épingles... Ça m'étonnerait que la veuve de Maître Chopine n'ait pas pris soin d'entretenir son bien. Les fenêtres en sont aujourd'hui murées, mais c'est tout à fait réversible. Si ce monsieur ne souhaite pas l'entretenir, il n'a qu'à le mettre en vente, je suis sûr qu'il en tirera un bon prix.

Confiant que cette erreur d'appréciation manifeste n'échappera pas à votre vigilance, et que vous saurez la corriger, je vous prie de recevoir, Madame la présidente, Madame et Monsieur les membres de la commission d'enquête, l'expression de ma plus respectueuse considération.

Vincent Planel







ANT13_liste du patrimoine bâti mise à jour



Le pavillon identifié n°14 doit être retiré de ce plan. En effet, le pavillon actuel ne présente pas de caractéristiques particulières justifiant une protection. De plus, son état d'extrême vétusté rend impossible toute protection.

Les numéros attribués aux pavillons 15, 16 et 17 doivent donc être modifiés suite à la suppression du n° 14.